ART. PREMIER N° 57

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2020

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 57

présenté par

Mme Taurine, M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 6 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme à l'accoutumée, la majorité plie devant les exigences du gouvernement et des lobbies, et prévoit ensuite des mesurettes de contrôle a posteriori, sans aucune valeur. Pis encore : la composition de ce conseil de surveillance est absolument déséquilibrée et partiale !

Il sera composé notamment de représentants de l'Institut Technique de la Betterave. ITB lui-même composé de la Confédération Générale des Planteurs de Betterave, du Syndicat National des Fabricants de Sucre, et de Tereos. La CGB est affiliée à la FNSEA, et financée par Bayer/Monsanto, et Tereos est la multinationale sucrière propriétaire de Béghin Say, encore récemment accusée de pollution des eaux dans l'Escault. Comment imaginer que ces organismes puissent effectuer un travail honnête quant à la protection de l'environnement, de la biodiversité et des sols ?

Ce conseil de surveillance s'annonce être une mascarade, au même titre que celui mis en place concernant le Glyphosate. Puisqu'ils ne servent qu'à enterrer les sujets, nous y sommes tout autant opposés qu'au projet de loi dans son ensemble."